



HAUT PAYS
DU VELAY
communauté



Communiqué de presse du 4 octobre 2024

**« Lancement des Modes opératoires sur le territoire de Haut Pays du Velay
communauté »**

Avec 110 853 ha boisés, la forêt représente 42% du territoire de Haut Pays du Velay communauté. En raison de la présence d'une économie locale basée sur l'exploitation forestière, la Communauté de communes porte un intérêt particulier à la forêt de son territoire et de la filière qui lui est rattachée.

Or, l'utilisation des voiries pour l'exploitation forestière peut conduire à des situations d'incompréhension voire de conflit entre les élus locaux, les responsables des chantiers forestiers et les autres usagers de la desserte.

Les élus de Haut Pays du Velay communauté ont ainsi exprimé le souhait de mobiliser de manière conjointe les élus locaux et les professionnels de l'exploitation forestière intervenant sur ce secteur autour de la question de la voirie forestière et de son utilisation.

La Communauté de communes, accompagnée par les Communes forestières de Haute-Loire et Fibois Auvergne-Rhône-Alpes, s'est ainsi engagée dans une démarche volontaire de mise en œuvre d'un ensemble de bonnes pratiques pour l'utilisation de la voirie lors de chantiers d'exploitation forestière. Cet ensemble de bonnes pratiques développé par les Communes forestières et Fibois Auvergne-Rhône-Alpes constitue les modes op' (modes opératoires).

Sur les territoires couverts par un mode op' les professionnels s'engagent à informer les communes des chantiers d'exploitation à venir et à fournir les coordonnées directes du responsable de chantier. En parallèle, les municipalités constituent un réseau d'élus référents qui peuvent notamment retourner des informations utiles pour la bonne organisation du chantier : présence de réseaux enterrés, zones fragiles... Professionnels et élus peuvent aussi demander la réalisation d'états des lieux de la voirie avant et après chantier.

Après une phase de concertation menée en 2023 et 2024 auprès des élus locaux et des entreprises forestières, le Mode op' sera officiellement lancé mercredi 9 octobre avec la signature de la Charte d'engagement par les 3 acteurs de cette démarche : Haut Pays du Velay communauté, les Communes forestières de Haute-Loire et Fibois Auvergne-Rhône-Alpes.

Cette signature se déroulera lors de la conférence de presse qui aura lieu mercredi 9 octobre à 14h30 au siège de la Communauté de communes.

Contact presse :

David CHARBONNIER / 04.71.65.74.12 / direction@hautpaysduvelay.fr

Les Modes op' bénéficient du soutien financier de



La Région
Auvergne-Rhône-Alpes



Direction régionale
de l'alimentation,
de l'agriculture et de la forêt